



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

COMMISSION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

CGRFA/WG-AnGR-10/18/REPORT

**Dixième session du Groupe
de travail technique
intergouvernemental sur les
ressources zoogénétiques
pour l'alimentation et
l'agriculture**

Rome (Italie), 27-29 juin 2016

CGRFA/WG-AnGR-10/18/REPORT

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

**RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Rome (Italie), 27-29 juin 2018

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Rome, 2018

Les documents relatifs à la dixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/angrvent-docs.html>

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIERES*Paragraphes*

I.	Introduction	1
II.	Ouverture de la session et élection du président, des vice-présidents et du rapporteur	2 - 8
III.	État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	9 - 12
IV.	Mise au point du système d'information sur la diversité des animaux domestiques: état d'avancement	13 - 14
V.	Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant	
VI.	Information de séquençage numérique concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	15 -16
VII.	Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture	17 - 20
VIII.	Projet de plan stratégique révisé 2018-2027 de la commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	21 - 23
IX.	Déclarations de clôture	28 - 32

Appendices

- A. Ordre du jour de la dixième session du groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
- B. Accès aux ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant
- C. Projet de plan stratégique révisé
- D. Documents de travail
- E. Membres du groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élus à la seizième session ordinaire de la commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

I. INTRODUCTION

1. La dixième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) s'est tenue à Rome (Italie) du 27 au 29 juin 2018. On trouvera à l'annexe E la liste des membres du Groupe de travail et de leurs suppléants. La liste des délégués et des observateurs peut être consultée sur le site web de la session¹.

II. OUVERTURE DE LA SESSION ET ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

2. Mme Deidre Januarie (Namibie), Présidente de la neuvième session du Groupe de travail, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs.

3. Le Groupe de travail a élu M. Sipke Joost Hiemstra (Pays-Bas) Président et M. Samuel Rezende Paiva (Brésil), M. Carl Lessard (Canada), Mme Sahar Ahmad Abdul Hussain Al-Bayatti (Iraq), M. Chang Yeon Cho (République de Corée), M. Lonny Bong (Vanuatu) et M. Joseph Sikosana (Zimbabwe), vice-présidents. M. Paiva a été élu à la fonction de *rapporteur*.

4. M. Berhe Tekola, Directeur de la Division de la production et de la santé animales, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs au nom de Mme Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe (climat et ressources naturelles). Il a souligné que les activités de la FAO relatives aux animaux d'élevage apportaient une importante contribution aux efforts mis en œuvre pour concrétiser les objectifs de développement durable (ODD), insistant tout particulièrement sur le rôle du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) qui fournissait des données utiles au calcul des indicateurs relatifs aux ODD. Rappelant qu'en 2017, la Conférence de la FAO, à sa quarantième session, avait adopté une résolution par laquelle la communauté internationale réaffirmait son engagement en faveur du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*², M. Tekola a félicité les pays qui avaient intensifié leurs efforts à cet égard. Il a remercié les gouvernements allemand et français de la généreuse contribution financière qu'ils avaient apportée à l'exécution des programmes.

5. M. René Castro Salazar, Sous-Directeur général chargé du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Il a noté que la FAO avait pris des mesures pour renforcer ses activités en matière de biodiversité, notamment en créant le Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux et en établissant la Plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, qui permettait de faciliter, en collaboration avec les partenaires de l'Organisation, l'intégration de la diversité biologique dans l'ensemble des secteurs agricoles, aux niveaux national, régional et international. M. Castro Salazar a également évoqué le premier Dialogue à parties prenantes multiples sur l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles, qui s'était tenu récemment au Siège de la FAO. Il a souligné l'importance des approches intersectorielles intégrées pour la gestion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

6. Mme Irene Hoffmann, Secrétaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), a elle aussi souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Elle a appelé l'attention sur le fait que les points inscrits à l'ordre du jour de la session portaient non seulement sur les ressources zoogénétiques proprement dites, mais aussi sur l'action plus générale de la Commission. Mme Hoffmann a insisté, par ailleurs, sur l'importance des travaux de la Commission aux fins de la réalisation des ODD, ainsi que l'avait confirmé la Conférence de la FAO par sa résolution 4/2017³, et elle a invité le Groupe de travail à conduire ses débats dans cette perspective plus vaste.

¹ <http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/genetics/angrvent-docs.html>.

² C 2017/Rep, annexe D.

³ C 2017/Rep, annexe E.

7. En consultation avec les régions, le Groupe de travail, a remplacé ses Membres qui étaient absents (Burkina Faso, Costa Rica, Fidji, Jordanie, République arabe syrienne, Soudan, Tonga et Yémen) par les représentants des pays suivants: Brésil, Égypte, Iraq, Oman, Qatar, Vanuatu et Zimbabwe.

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour (annexe A).

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

9. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁴. Il a pris note des documents d'information pertinents: *Detailed FAO progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources* [rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques]⁵, *Status and trends of animal genetic resources – 2018* [situation et tendances relatives aux ressources zoogénétiques – 2018]⁶, *Draft guidelines on developing sustainable value chains for small-scale livestock producers* [projet de directives concernant la mise en place de chaînes de valeur durables pour les petits éleveurs]⁷ et *Review of methods for identification and valuation of the ecosystem services provided by livestock breeds* [examen des méthodes visant à déterminer et à évaluer les services écosystémiques fournis par les races d'animaux d'élevage]⁸.

10. Le Groupe de travail a pris note du document relatif à l'examen des méthodes visant à déterminer et à évaluer les services écosystémiques fournis par les races d'animaux d'élevage, mais a recommandé une révision et l'ajout d'éléments d'information, notamment des exemples concrets, afin que le document couvre tous les continents, les divers systèmes d'élevage et systèmes socioécologiques et les différentes catégories de races, et que la question des modalités à suivre pour porter la collecte de données à une plus grande échelle, du niveau local au niveau national, y soit abordée. Il a demandé au Secrétariat de réviser le document en conséquence, en vue de son examen par la Commission.

11. Le Groupe de travail s'est également félicité du projet de directives concernant la mise en place de chaînes de valeur durables pour les petits éleveurs, notant qu'il serait utile d'ajouter à ce document des exemples issus de pays développés, des éléments d'information couvrant un éventail plus large de systèmes d'élevage, y compris les systèmes de production intégrée, ainsi que des informations sur les marchés de niche. Il a noté que le document était rédigé dans un langage très technique et qu'il conviendrait de le simplifier à cet égard. Le Secrétariat a été invité à réviser le document en conséquence, afin que la Commission l'examine.

12. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission:

- i. approuve la procédure proposée, à savoir reprendre la présentation employée dans les rapports de synthèse précédents, en ajoutant éventuellement un certain nombre de questions concernant les indicateurs, lors de la prochaine évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial);
- ii. invite les pays à compléter d'ici à février 2019 le processus d'établissement de rapports et à présenter leurs rapports intérimaires le 30 juin 2019 au plus tard, une certaine latitude pouvant être admise;
- iii. demande aux pays de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable au niveau mondial, en particulier pour concourir à la réalisation des ODD 2 et 15;

⁴ CGRFA/WG-AnGR-10/18/2.

⁵ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.2 en anglais.

⁶ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.3 en anglais.

⁷ GRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.4 en anglais.

⁸ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.5 en anglais.

- iv. demande à la FAO de renforcer les partenariats avec les parties prenantes et les donateurs afin de poursuivre ses activités d'assistance technique et de soutien aux politiques à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action mondial;
- v. invite les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, y compris à un deuxième appel à propositions dans le cadre du Compte fiduciaire de la FAO;
- vi. appelle la FAO et les pays à continuer de bien faire comprendre le rôle que jouent les éleveurs et les différentes espèces et races d'animaux d'élevage dans la fourniture de services écosystémiques, tout en renforçant la base de connaissances dans ce domaine, afin de pouvoir mieux cibler les interventions en faveur des éleveurs.

IV. MISE AU POINT DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA DIVERSITÉ DES ANIMAUX DOMESTIQUES: ÉTAT D'AVANCEMENT

13. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Rapport sur l'état de développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques*⁹. Il a pris note des documents d'information pertinents: *Detailed analysis of the Domestic Animal Diversity Information System with focus on population data* [analyse détaillée du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques, l'accent étant mis sur les données concernant les populations]¹⁰ et *Global Survey of honeybees and other pollinators* [étude mondiale sur les abeilles et autres pollinisateurs]¹¹.

14. Le Groupe de travail a réaffirmé l'importance du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) en tant qu'outil clé pour la gestion des ressources zoogénétiques et l'établissement des rapports nationaux sur la réalisation des ODD. Il a remercié la FAO d'avoir mis au point la toute dernière version du système DAD-IS, notant les améliorations importantes qui avaient été apportées au système d'information et à son antenne régionale, le Système européen d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage (EFABIS), ainsi que les efforts consentis pour améliorer les liens avec d'autres systèmes. Il a recommandé que la Commission:

- i. souligne l'importance du système DAD-IS en tant que centre international d'échange pour les ressources zoogénétiques;
- ii. demande à la FAO de continuer à gérer et à renforcer le système DAD-IS et, à cette fin, de poursuivre la collaboration établie avec les gestionnaires des systèmes nationaux et régionaux pour définir et affiner des procédures permettant l'échange de données, d'achever la traduction de l'interface, de fournir du matériel didactique supplémentaire et d'étudier la possibilité de mettre en place des descripteurs pour les services écosystémiques, les systèmes de production et la répartition géographique des races d'animaux d'élevage;
- iii. insiste sur le fait que les pays doivent mettre régulièrement à jour leurs données nationales dans le système DAD-IS ou le réseau FABIS-net de systèmes d'information sur la biodiversité des animaux d'élevage, et dans d'autres bases de données idoines, y compris les informations sur les ressources zoogénétiques conservées *in situ* et *ex situ*, et doivent fournir des renseignements sur la taille des populations et la classification des races, afin que les décisions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action mondial et à la concrétisation des ODD soient étayées par des données et des informations aussi récentes que possible;
- iv. demande à la FAO d'allouer des ressources du Programme ordinaire à la gestion et au renforcement du système DAD-IS et de continuer à fournir un appui technique aux pays afin de les aider à évaluer la taille des populations des différentes races et à utiliser le système d'information;
- v. demande à la FAO d'inclure dans le système DAD-IS des champs de données permettant d'effectuer le suivi de la diversité des abeilles à miel domestiques.

⁹ CGRFA/WG-AnGR-10/18/3.

¹⁰ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.6 en anglais.

¹¹ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.7 en anglais.

V. ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

15. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Projet de notes explicatives décrivant, dans le cadre des éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹². Il a pris note des documents d'information pertinents: *Inputs by members and observers on access and benefit-sharing for genetic resources for food and agriculture* [contributions des Membres et des observateurs en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant]¹³, *Outputs of the International Workshop on Access and Benefit-Sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture* [conclusions de l'atelier international sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant]¹⁴, *Proceedings of the International Workshop on Access and Benefit-Sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture – preliminary version* [compte rendu de l'atelier international sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant – version préliminaire]¹⁵ et *Access and benefit-sharing for genetic resources for food and agriculture: survey findings* [conclusions de l'enquête sur l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant]¹⁶.

16. Le Groupe de travail a examiné et révisé le tableau énonçant les caractéristiques distinctives des ressources zoogénétiques, ainsi que le projet de notes explicatives. La version révisée du texte figure à l'annexe B.

VI. INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE CONCERNANT LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

17. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Examen du projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur les «informations génétiques numériques» (information de séquençage numérique) concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁷. Le Groupe de travail a remercié la FAO d'avoir présenté pour examen le document relatif au projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur l'«information de séquençage numérique» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁸. Il a été noté qu'il serait bon de compléter le document au moyen d'exemples, en ce qui concerne les points énoncés dans le mandat donné au Secrétariat¹⁹.

18. Le Groupe de travail a recommandé à la FAO de développer davantage l'étude exploratoire visant à évaluer les technologies d'«information de séquençage numérique» dans le domaine des ressources zoogénétiques et leur rôle pour l'ensemble des parties prenantes concernées. L'étude exploratoire doit mettre en évidence les technologies les plus pertinentes et les plus utilisées dans le domaine de la sélection animale et aux fins de l'utilisation durable, ainsi que les interactions entre les éleveurs et les groupes qui effectuent des analyses destinées à évaluer les génotypes au moyen de ces technologies; l'étude doit aussi analyser leur rôle dans la conservation des ressources zoogénétiques, ainsi que leur impact.

19. Le Groupe de travail a insisté sur le fait que l'accès à l'«information de séquençage numérique» était important pour la gestion des ressources zoogénétiques, en particulier pour la sélection et la recherche, et a souligné qu'il fallait assurer cet accès à toutes les parties prenantes pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques. Il a cependant fait observer que les pays qui ne disposent ni des ressources ni de l'infrastructure

¹² CGRFA/WG-AnGR-10/18/4.

¹³ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.8 en anglais.

¹⁴ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.9 en anglais.

¹⁵ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.10 en anglais.

¹⁶ CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.11 en anglais.

¹⁷ CGRFA/WG-AnGR-10/18/5.

¹⁸ CGRFA/WG-AnGR-5/18/Inf. 12 en anglais.

¹⁹ CGRFA-16/17/Rapport/Rev.1, paragraphe 86.

nécessaires pour accéder facilement à cette information et qui ne disposent pas non plus des capacités requises pour l'utiliser, risquent de ne pas être en mesure d'en tirer pleinement parti.

20. Le Groupe de travail a noté qu'il était nécessaire d'examiner plus avant la terminologie du domaine et les incidences possibles sur l'accès et le partage des avantages et a recommandé que la Commission poursuive l'étude de cette question, en tenant compte des travaux réalisés dans d'autres instances, notamment l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

VII. PROJET DE PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

21. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé *Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture*²⁰. Il s'est félicité du projet de plan de travail qui faisait valoir à point nommé l'importance des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés et leur pertinence pour le secteur de l'élevage.

22. Le Groupe de travail a examiné les domaines prioritaires définis par la Commission à sa session précédente (pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel; invertébrés et micro-organismes présents dans les sols; agents de lutte biologique; micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants; et micro-organismes intervenant dans la transformation des aliments et dans les processus agro-industriels)²¹. Il a recommandé que la Commission prenne appui sur les conclusions de la version finale du rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* pour ses activités futures sur les micro-organismes et les invertébrés. Il a révisé, comme indiqué ci-après, la liste des groupes fonctionnels de micro-organismes et d'invertébrés proposée dans le projet de plan de travail, et a recommandé que la Commission se penche sur les questions liées à la taxonomie ainsi qu'à l'accès et au partage des avantages pour chaque groupe fonctionnel.

Dix-huitième session de la Commission	Les pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel domestiquées
Dix-neuvième session de la Commission	Les agents de lutte biologique
Vingtième session de la Commission	Les micro-organismes et invertébrés présents dans les sols
Vingt et unième session de la Commission	Les organismes utilisés en tant que composé alimentaire dans l'alimentation humaine/animale
Vingt-deuxième session de la Commission	La transformation des aliments et les processus de fermentation agro-industriels
Vingt-troisième session de la Commission	Les micro-organismes intervenant dans la digestion humaine et dans la digestion des animaux d'élevage

23. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission envisage de créer les organes subsidiaires nécessaires, par exemple une équipe d'experts techniques, pour les différents groupes fonctionnels de micro-organismes et d'invertébrés, et invite la FAO à poursuivre sa démarche de sensibilisation à l'importance des micro-organismes et des invertébrés pour la fourniture de services écosystémiques et la résilience des systèmes de production, ainsi qu'à établir des partenariats solides et à collaborer avec les initiatives et organisations pertinentes pour faire en sorte que les travaux sur les micro-organismes et les invertébrés permettent de combler les lacunes actuelles et contribuent au mandat de la Commission.

²⁰ CGRFA/WG-AnGR-10/18/6.

²¹ CGRFA16/17/Rapport/ Rev.1 paragraphe 79.

VIII. PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE RÉVISÉ 2018-2027 DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

24. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé au *Projet révisé de Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*²².

25. Le Groupe de travail a pris note de l'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Commission et a recommandé que la Commission révise le Programme de travail pluriannuel et la planification des sessions, tels qu'ils figurent à l'annexe C. Il a noté que les objectifs transversaux proposés s'appuyaient sur les évaluations mondiales réalisées sous la direction de la Commission, sur ses domaines d'action stratégiques prioritaires, sur les objectifs à long terme et les cibles des plans d'action mondiaux de la Commission ainsi que sur d'autres activités par lesquelles celle-ci donne suite aux évaluations mondiales. Il a demandé au Secrétariat d'ajouter dans le Plan stratégique révisé une référence explicite aux plans d'action mondiaux existants. Par ailleurs, la section III (Partenariats) du Plan devait prendre en considération les besoins et les suggestions des régions.

26. Le Groupe de travail a rappelé la résolution 4/2017 de la Conférence de la FAO relative à la contribution de la Commission à la réalisation des ODD et a recommandé que la Commission renforce ses activités d'information et de sensibilisation concernant la contribution de ses travaux aux ODD.

27. Le Groupe de travail a recommandé que la Commission mette régulièrement à jour le Programme de travail pluriannuel et la planification des sessions et qu'elle réexamine le Plan stratégique lorsque le besoin s'en ferait ressentir. Il a remercié le Gouvernement suisse et le Gouvernement norvégien pour leur contribution au fonds fiduciaire multidonateurs pour la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel et a recommandé à la Commission d'encourager d'autres donateurs à suivre leur exemple. Il a en outre recommandé que la Commission invite les pays et la FAO à trouver des ressources pour la réalisation de projets sur la caractérisation, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

IX. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

28. M. Hiemstra, rappelant que la dixième session du Groupe de travail coïncidait avec le vingtième anniversaire de sa création, a invité Mme Elzbieta Martyniuk (Pologne), qui avait présidé la première session, à dire quelques mots. Mme Martyniuk a rappelé les débuts du Groupe de travail, soulignant que ses travaux avaient une portée croissante, et a évoqué les grandes étapes des deux décennies écoulées, notamment les deux évaluations mondiales des ressources zoogénétiques et l'adoption du Plan d'action mondial, ainsi que l'engagement réitéré à l'égard du Plan. Elle a remercié les nombreux fonctionnaires de la FAO, les représentants des pays – notamment les présidents des sessions – et l'ensemble des collaborateurs qui avaient contribué à ces réalisations.

29. Les représentants des groupes régionaux ont pris la parole pour remercier le Président, les délégués et observateurs, les membres du secrétariat et le personnel d'appui, ainsi que les donateurs qui avaient rendu possible la participation à la session et aux ateliers mondiaux destinés aux coordonnateurs nationaux.

30. M. Tekola a remercié le Groupe de travail d'avoir formulé des recommandations claires, notant que celles-ci guideraient la FAO dans ses efforts pour aider les pays à réaliser les ODD. Il a adressé ses remerciements au Président et au bureau pour l'efficacité avec laquelle ils avaient conduit les débats, à Mme Januarie pour le travail accompli au cours des deux années écoulées, à Mme Martyniuk pour un discours à la fois touchant et instructif, et aux donateurs pour leur précieux appui.

²² CGRFA/WG-AnGR-10/18/7.

31. Mme Hoffman a rappelé combien les recommandations du Groupe de travail sont importantes pour les travaux de la Commission et pour le développement du secteur de l'élevage dans le cadre des efforts visant à la réalisation des ODD. Elle a remercié tous ceux qui avaient contribué à la réussite de la session, notamment le Président pour la manière dont il avait conduit les débats, le Secrétariat et le personnel d'appui.

32. M. Hiemstra a conclu la session en notant que celle-ci avait permis d'accomplir beaucoup et en remerciant les délégués et observateurs, le bureau, le Secrétariat et le personnel d'appui pour le travail accompli et pour leur patience et leur esprit de coopération.

ANNEXE A**ORDRE DU JOUR DE LA DIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL
TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES
ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

1. Élection du Président, des vice-présidents et du rapporteur
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. État d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
 - 3.1 Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
 - 3.2 Mise au point du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques: État d'avancement
4. Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant
5. Information de séquençage numérique concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
6. Projet de plan de travail sur les activités futures concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des microorganismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture
7. Projet de plan stratégique révisé 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport

ANNEXE B

ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET PARTAGE DES AVANTAGES EN DÉCOULANT

I. CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

A. Rôle des RGAA dans la sécurité alimentaire	A.1 Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) font partie intégrante des systèmes de production agricole et alimentaire et jouent un rôle central dans l'instauration de la sécurité alimentaire et la mise en place du développement durable du secteur alimentaire et agricole.	+
	A.2 Les RGAA des plantes, animaux, invertébrés et microorganismes tissent au sein des écosystèmes agricoles et aquatiques un réseau interdépendant de diversité génétique.	+
B. Rôle de la gestion humaine	B.1 a) L'existence de la plupart des RGAA est étroitement liée à l'activité humaine. b) Nombre d'entre elles peuvent être considérées comme des formes de ressources génétiques modifiées par l'homme.	+
	B.2 Le maintien et l'évolution de nombreuses ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture supposent une intervention constante de l'homme, et leur utilisation durable pour la recherche, le développement et la production est un moyen important d'assurer leur conservation.	+
C. Échanges internationaux et interdépendance	C.1 Tout au long de l'histoire, les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont fait l'objet d'échanges intenses entre communautés, pays et régions, souvent durant de longues périodes, et une large part de la diversité génétique aujourd'hui utilisée dans l'alimentation et l'agriculture est d'origine exotique.	+
	C.2 Les pays sont interdépendants en matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; ils fournissent certaines ressources génétiques et en reçoivent d'autres.	+
	C.3 Les échanges internationaux de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement du secteur, et ils devraient encore se développer.	+
D. Nature du processus d'innovation	D.1 En matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le processus d'innovation suit généralement un schéma progressif et il est issu des contributions apportées par une large gamme d'acteurs, notamment les communautés autochtones et locales, les agriculteurs, les chercheurs et les obtenteurs en des lieux et à des moments différents.	+
	D.2 La plupart des produits issus des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ne sont pas développés à partir d'une seule ressource génétique mais à partir de plusieurs ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à différentes étapes du processus d'innovation.	
	D.3 La plupart des produits mis au point à l'aide de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peuvent à leur tour servir de ressources génétiques pour de nouveaux travaux de recherche-développement, d'où la difficulté d'opérer une distinction nette entre les fournisseurs et les destinataires de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.	
	D.4 De nombreux produits agricoles sont commercialisés sous une forme permettant de les utiliser comme ressources biologiques et comme ressources génétiques.	
E. Détenteurs et utilisateurs de RGAA	E.1 a) Les RGAA sont détenues et utilisées par des parties prenantes nombreuses et variées. b) Il existe des communautés distinctes de fournisseurs et d'utilisateurs en ce qui concerne les différents sous-secteurs des RGAA.	+
	E.2 Les différentes parties prenantes qui gèrent et utilisent les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont interdépendantes.	+
	E.3 Une part importante des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est détenue par le secteur privé.	+
	E.4 Une part importante des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est détenue, et est accessible, <i>ex situ</i> .	

	E.5 Une part importante des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est conservée <i>in situ</i> et au niveau de l'exploitation dans diverses conditions financières, techniques et juridiques.	+
F. Pratiques en matière d'échanges de RGAA	F.1 Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont échangées au titre de pratiques établies, dans des communautés existantes de fournisseurs et d'utilisateurs.	+
	F.2 La recherche-développement engendre d'importants transferts de matériel génétique entre différentes parties prenantes, tout au long de la chaîne de valeur.	+
G. Avantages découlant de l'utilisation des RGAA	G.1 a) Globalement, les avantages apportés par les RGAA sont très importants, b) mais il est difficile d'estimer, au moment de la transaction, les avantages attendus de l'utilisation d'un échantillon déterminé de RGAA.	
	G.2 L'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peut aussi apporter d'importants avantages non monétaires.	+
	G.3 L'utilisation des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture peut entraîner des effets extérieurs allant bien au-delà du fournisseur ou du destinataire.	+

II. PROJET RÉVISÉ DE NOTES EXPLICATIVES DÉCRIVANT, DANS LE CADRE DES ÉLÉMENTS RELATIFS À L'ACCÈS ET AU PARTAGE DES AVANTAGES, LES CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES DES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

1. Le projet de notes explicatives qui suit a pour objectif 1) de fournir des informations générales sur le secteur de l'élevage aux responsables chargés d'élaborer, d'adapter, ou de mettre en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, et 2) d'apporter des précisions sur certains points abordés dans les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages dans la mesure où ils sont pertinents pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Informations générales sur les ressources zoogénétiques

2. Les responsables chargés de l'élaboration des politiques relatives à l'accès et au partage des avantages peuvent juger utile de disposer d'informations générales sur l'utilisation et l'échange des ressources zoogénétiques²³. Il faudrait que les notes explicatives précisent dès lors les points ci-après.

Le secteur de l'élevage est un secteur bien établi, à croissance rapide. L'élevage des animaux est pratiqué dans le monde depuis plus de 10 000 ans, ce qui a donné lieu au développement et à l'utilisation d'une grande variété de races dans des systèmes de production très divers.

D'importantes évolutions techniques ont eu lieu dans ce secteur à la fin du dix-neuvième siècle, qui ont conduit au développement et à l'établissement de livres généalogiques et à la création de sociétés d'obteneurs. Les principales évolutions en matière de génétique quantitative au milieu du vingtième siècle ont contribué à l'introduction d'outils scientifiques permettant d'évaluer la valeur génétique, comme l'indice de sélection, et plus tard le meilleur prédicteur linéaire non biaisé et le modèle animal, qui ont permis de renforcer la sélection et l'amélioration génétique des populations de race pure. Les progrès rapides observés dans la génétique moléculaire ont permis l'introduction de la sélection assistée par marqueurs. Le séquençage de l'ADN a permis de déterminer le profil génétique de nombreux caractères de production et d'autres caractères importants des espèces d'animaux d'élevage. La découverte et l'analyse du polymorphisme à nucléotide unique a conduit à l'introduction de la sélection génomique. Dans la production commerciale de viande et d'œufs, la sélection et les méthodes de croisement scientifiques en faveur d'une meilleure hétérosis ont été introduites, afin de renforcer les rendements et la rentabilité de la production animale. La diffusion des progrès génétiques s'est accélérée avec l'introduction des biotechnologies et des technologies de reproduction, en particulier l'insémination artificielle.

²³ Voir également [Étude de référence n° 45](#).

D'une manière générale, deux grands processus ont permis la valorisation des races. Le premier repose sur l'adaptation des cheptels aux conditions environnementales et aux conditions d'élevage particulières, dans les systèmes de production extensifs et mixtes. Cette évolution a donné lieu à l'apparition de nombreuses races locales dans le monde. Le deuxième grand processus repose sur la sélection d'animaux en fonction de leur aptitude à fournir des produits spécifiques, en particulier grâce à l'amélioration de la nutrition et de la gestion de l'élevage. Ce processus a permis la création de races internationales très performantes pour la production commerciale.

Les ressources zoogénétiques sont utilisées par un large éventail de parties prenantes et le niveau de centralisation et de spécialisation des activités de sélection est assez variable dans le secteur, selon les espèces et selon les régions. Traditionnellement, la gestion des ressources zoogénétiques et de la sélection est entre les mains des éleveurs, qui combinent les fonctions de sélection et de production au sein d'une même population. Ceci peut se faire à une échelle assez limitée, en sélectionnant parmi les cheptels locaux les animaux pour seront à l'origine de la prochaine génération, ou à une échelle régionale ou nationale en établissant des effectifs de reproduction communs par l'intermédiaire d'associations de sélection ou de groupes réunis autour de livres généalogiques. Au cours des dernières décennies, le secteur de la sélection s'est fortement spécialisé pour certaines espèces d'élevage et dans certaines régions du monde. Dans le secteur aviaire en particulier, les taux de reproduction relativement élevés et d'autres caractéristiques biologiques ont permis de mettre en place des activités de sélection à grande échelle afin de centraliser l'amélioration génétique et de fournir aux producteurs des animaux améliorés. Des structures similaires existent dans le secteur porcin, certes dans une moindre mesure, et sont en train d'apparaître dans le secteur laitier.

Dans le secteur de la production animale, seules 40 espèces environ sont utilisées, et certaines d'entre elles ont une contribution plutôt faible à la production alimentaire totale. Les cinq espèces principales (bovins, porcins, caprins, ovins et volailles) fournissent la majorité des produits alimentaires d'origine animale. Dans la sélection animale, le rôle des espèces sauvages apparentées aux espèces domestiquées est à l'heure actuelle négligeable.

Depuis les années 1980, le secteur de l'élevage a fait l'objet de fortes pressions pour améliorer sa contribution totale à la production alimentaire. Le moteur de ce phénomène (la «Révolution de l'élevage»²⁴) a été la demande croissante en produits d'origine animale et le développement de la production commerciale intensive dans les pays en développement. Entre 1980 et 2014, la production mondiale de viande a augmenté de 234 pour cent, celle du lait de 170 pour cent. La Révolution de l'élevage a entraîné un déplacement significatif de la production animale des régions tempérées vers les régions tropicales et subtropicales.

Les estimations de la FAO²⁵ montrent que pour nourrir 9,1 milliards d'individus en 2050, la production annuelle de céréales devra s'élever à environ 3 milliards de tonnes, tandis que la production de viande devra atteindre 470 millions de tonnes par an, si les tendances actuelles en matière de consommation se poursuivent.

Les animaux sont principalement utilisés pour la production alimentaire et d'autres services d'approvisionnement (comme la fibre, la peau, la traction), mais il est important de rappeler les autres services de régulation et d'appui qu'ils fournissent dans une large gamme d'écosystèmes agricoles (comme le recyclage des nutriments et la lutte contre les adventices). Ils ont également une forte valeur culturelle (identité, richesse et statut, loisirs et sports, etc.), qui est particulièrement importante dans les systèmes de production mixte et extensive.

²⁴ Voir Delgado, C.H., Rosegrant, M., Steinfeld, H., Ehui, S. et Courbois, C. 1999. *Livestock to 2020. The next food revolution*. Food, Agriculture, and the Environment Discussion Paper 28.

²⁵ FAO. 2009. *Comment nourrir le monde en 2050* (disponible à l'adresse http://www.fao.org/fileadmin/templates/wsfs/docs/expert_paper/How_to_Feed_the_World_in_2050.pdf).

Recensement et consultation des organismes gouvernementaux et des parties prenantes non gouvernementales qui détiennent, fournissent ou utilisent des RGAA

3. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent de consulter les organismes gouvernementaux et les parties prenantes non gouvernementales qui détiennent, fournissent ou utilisent des RGAA²⁶. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Bien souvent, l'autorité compétente en matière d'accès et de partage des avantages n'est pas l'autorité en charge de l'élevage, et par conséquent, celle-ci pourrait tirer parti de consultations directes avec les autorités gouvernementales pertinentes et les parties prenantes intéressées.

Le secteur de l'élevage se caractérise par un large éventail de parties prenantes - éleveurs et sélectionneurs individuels, éleveurs pastoraux et leurs associations, associations de sélectionneurs tenant des livres généalogiques, secteur de la sélection animale, centres de recherche sur la sélection, exploitations agricoles et autres installations de conservation, banques de gènes, universités, chercheurs, services vétérinaires ou de vulgarisation, organisations non gouvernementales (ONG), autorités réglementaires concernées, etc. Tous ces acteurs doivent être consultés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives à l'accès aux ressources zoogénétiques et au partage des avantages en découlant. Leur engagement sera essentiel pour permettre aux responsables chargés des politiques et des réglementations en matière d'accès et de partage des avantages d'appréhender les spécificités de la recherche-développement sur les animaux d'élevage et sur les pratiques d'utilisation et d'échange en vigueur dans ce sous-secteur afin d'éviter la mise en place de contraintes réglementaires qui entravent inutilement l'utilisation, le développement et la conservation des ressources génétiques animales et perturbent les pratiques d'échange établies.

Intégration des mesures d'accès et de partage des avantages dans les stratégies et politiques ayant trait plus largement à la sécurité alimentaire et au développement agricole durable

4. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent d'envisager l'accès aux RGAA et le partage des avantages en découlant dans le contexte plus large du développement agricole durable et de la sécurité alimentaire²⁷. Les notes explicatives devraient ainsi faire explicitement référence aux politiques et dispositions législatives dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'élevage qui pourraient comprendre ou renvoyer à des dispositions pertinentes pour l'accès aux ressources zoogénétiques et le partage des avantages en découlant:

Les animaux d'élevage jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement en nourriture, le renforcement des moyens de subsistance et la mise à disposition des pays de tout un ensemble de produits économiques. Dans les régions du monde où les terres ne sont pas, ou pratiquement pas, cultivables, l'élevage est indispensable. On peut citer quelques exemples de situations où les moyens de subsistance dépendent uniquement de l'élevage: les éleveurs de rennes dans la toundra, les éleveurs de yaks dans les zones de haute altitude en Asie, les éleveurs de chameaux de Bactriane et de dromadaires dans le désert, et les nomades qui dépendent des bovins, des ovins et des caprins dans les steppes semi-arides et les savanes. L'élevage peut être particulièrement important pour les plus pauvres, qui tirent de nombreux avantages de leurs animaux. Les animaux contribuent à produire de la nourriture pour les ménages, pour leur consommation directe ou pour la fourniture de produits et de services qui sont vendus afin d'acheter d'autres types d'aliments et de biens. Le développement de l'élevage permet de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les moyens d'existence dans les systèmes de production à faible intensité d'intrants, par exemple via la fourniture de services environnementaux et la production de produits destinés à des marchés de niche. De plus, certains systèmes de production animale font appel à du fourrage qui pourrait servir directement à la consommation

²⁶ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 15.II.

²⁷ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 15.III.

humaine. Ces systèmes peuvent également aboutir à un épuisement des ressources naturelles, notamment l'eau et les terres.

Dans de nombreux pays les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sont élaborées indépendamment des autres politiques ou législations. Il est toutefois important d'élaborer ces mesures en harmonie avec les autres politiques concernées et de les intégrer dans ces politiques, comme le développement agricole ou les stratégies de réduction de la pauvreté, et les autres politiques concernant l'élevage. Il est également important d'impliquer le secteur de l'élevage au plus tôt dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages afin de garantir que les responsables des politiques aient une bonne connaissance du secteur de l'élevage dans le pays, des flux de gènes et des éventuelles répercussions des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur la production animale à l'échelle du pays. Il n'est pas nécessaire que ces mesures s'inscrivent dans la loi. En effet, il est possible d'intégrer les mesures relatives à l'accès aux ressources zoogénétiques et au partage des avantages en découlant à d'autres politiques et réglementations élaborées pour d'autres secteurs.

Intégration et mise en œuvre des mesures régissant l'accès et le partage des avantages dans le paysage institutionnel

5. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent de recenser les arrangements institutionnels existants qui pourraient être utilisés pour traiter la question de l'accès et du partage des avantages²⁸. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

La responsabilité du cadre national d'accès et de partage des avantages relève souvent d'une unique autorité compétente. De fait, les rapports intérimaires nationaux sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya montrent que de nombreux pays ont choisi d'établir une seule autorité compétente en matière d'accès et de partage des avantages, plutôt que d'adopter une approche axée sur les secteurs ou les sous-secteurs. Il est toutefois possible que plusieurs autorités dans un pays se partagent les responsabilités en la matière, et de ce fait l'accès aux ressources zoogénétiques et le partage des avantages en découlant peuvent relever de la compétence d'une autorité spécialisée dans les questions d'élevage. Les bienfaits résultants d'un tel partage des compétences dépendent du paysage institutionnel et d'autres particularités des pays.

Communication des mesures afférentes à l'accès et au partage des avantages aux fournisseurs et aux utilisateurs potentiels de RGAA

6. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages insistent sur l'importance de communiquer les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages aux éventuels fournisseurs, détenteurs et utilisateurs des RGAA²⁹. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Comme d'autres sous-secteurs, la communauté de l'élevage n'est bien souvent pas encore tout à fait consciente de l'importance que revêtent l'accès et le partage des avantages, et de ses implications en matière de recherche-développement. En revanche, les pays fournisseurs de ressources zoogénétiques attendent de plus en plus des destinataires/utilisateurs de leurs ressources qu'ils s'informent des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages et qu'ils les respectent. De la même manière, les partenaires de projets de recherche internationaux attendent les uns des autres la connaissance et le respect scrupuleux des mesures nationales relatives à l'accès et au partage des avantages.

Les mesures de sensibilisation prises à l'échelle nationale doivent cibler tout particulièrement les sélectionneurs, les chercheurs et les décideurs. Les manifestations telles que les expositions d'animaux, les réunions des associations de sélectionneurs et les

²⁸ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 30.

²⁹ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 3.VI.

conférences scientifiques sont d'excellentes occasions de diffuser des informations sur l'accès et le partage des avantages aux parties prenantes concernées et aux multiplicateurs d'information. Les associations de sélectionneurs et les organismes de recherche souhaiteront peut-être mettre en place un service d'assistance sur l'accès et le partage des avantages, et faciliter la communication avec l'autorité compétente nationale. Les informations peuvent également être diffusées via des publications, des bulletins d'information et d'autres médias et moyens d'information. Les protocoles communautaires bioculturels, ainsi que les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages peuvent servir d'instruments de sensibilisation.

Accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et partage des avantages en découlant: le cadre juridique international

7. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages renvoient à trois instruments internationaux, qui composent le cadre mondial d'accès et de partage des avantages pour les ressources génétiques: la CDB, le Protocole de Nagoya et le Traité. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

En plus de ces instruments juridiquement contraignants, d'autres instruments, comme le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (Plan d'action mondial), méritent d'être pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives à l'accès aux ressources zoogénétiques et au partage des avantages en découlant. Le Plan d'action mondial, préparé par la Commission et adopté par la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en 2007, fournit le cadre international pour l'inventaire, la caractérisation, le suivi, l'utilisation durable et la conservation des ressources zoogénétiques, ainsi que pour le renforcement des capacités pour une meilleure gestion de ces ressources.

Par la Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques, les pays se sont engagés à faciliter l'accès aux ressources [zoogénétiques] et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, dans le respect des obligations internationales et des législations nationales pertinentes³⁰. Le Déclaration d'Interlaken reconnaît également la propriété privée et l'amélioration individuelle des ressources génétiques par les obtenteurs et leur laisse la latitude de choisir de vendre leur propriété ou de la conserver³¹. «Promouvoir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques relatives à la conservation des ressources zoogénétiques et à leur utilisation durable, et, le cas échéant, mettre en place des politiques et des mesures législatives efficaces» font partie des principaux objectifs du Plan d'action mondial. En outre, le Plan d'action mondial vise à «répondre aux besoins des éleveurs nomades et des agriculteurs sédentaires en garantissant leurs droits individuels et collectifs entérinés dans la législation nationale d'accéder sans discrimination au matériel génétique, aux informations, aux technologies, aux ressources financières, aux résultats des recherches, aux systèmes de commercialisation, et aux ressources naturelles, pour pouvoir continuer à gérer et améliorer les ressources zoogénétiques et tirer profit du développement économique»³².

Le Plan d'action mondial prévoit, dans le cadre de sa Priorité stratégique 3, d'*Établir et renforcer les politiques nationales en matière d'utilisation durable*, en vue de la «mise au point d'approches et en particulier de mécanismes de nature à favoriser un large accès aux ressources zoogénétiques et aux savoirs traditionnels connexes et un partage juste et équitable des avantages dérivant de leur utilisation»³³.

La Priorité stratégique 4, *Mettre en place des stratégies et des programmes nationaux de valorisation des espèces et des races*, propose comme action de «communiquer des

³⁰ Déclaration d'Interlaken, paragraphe 4.

³¹ Déclaration d'Interlaken, paragraphe 12.

³² Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 15.

³³ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, Priorité stratégique 3, Action 2.

informations aux agriculteurs et aux éleveurs afin de les aider à bénéficier d'un accès facilité aux ressources zoogénétiques de sources diverses».

Selon le Plan d'action mondial «des mesures de conservation appropriées devraient permettre aux éleveurs et aux chercheurs d'accéder à un pool génique diversifié pour la sélection future et la recherche»³⁴.

La Priorité stratégique 9 du Plan d'action mondial, *Établir ou renforcer les programmes de conservation ex situ*, propose «d'établir des modalités propres à faciliter l'utilisation du matériel génétique entreposé dans des banques de gènes *ex situ* selon des dispositifs justes et équitables de conservation, d'accès et d'utilisation des ressources zoogénétiques»³⁵.

En ce qui concerne les politiques et les cadres réglementaires internationaux relatifs aux ressources zoogénétiques, la Priorité stratégique 21 du Plan d'action mondial propose «d'analyser les implications et les impacts des accords internationaux et des évolutions relatives à l'accès aux ressources zoogénétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation, sur les intervenants du secteur des ressources zoogénétiques, en particulier les éleveurs»³⁶.

La *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*, adoptée par la Commission en 2009 a pour objet d'améliorer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience de la fourniture de ressources financières substantielles et supplémentaires, et de renforcer le coopération internationale, afin d'appuyer et de compléter les efforts déployés par les pays en développement et les pays en transition en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques.

Même s'il ne fournit pas un «instrument spécialisé» pour l'accès aux ressources zoogénétiques et le partage des avantages en découlant, le Plan d'action mondial et sa Stratégie de financement peuvent ainsi être à la base d'accords facilitant l'accès aux ressources zoogénétiques et garantir dans le même temps un partage juste et équitable des avantages en découlant.

Les Membres ont réaffirmé leur engagement en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action mondial en 2017 et, en adoptant la Résolution 3/2017 de la Conférence, ont invité les pays à prendre en considération les caractéristiques propres au sous-secteur des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans la législation relative à l'accès et au partage des avantages, et à tenir compte le cas échéant des évolutions internationales dans ce domaine³⁷.

Raison d'être des mesures d'accès et de partage des avantages applicables aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

8. Selon les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les mesures d'accès et de partage des avantages peuvent être déterminantes pour faire progresser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition. (...) Par conséquent, les mesures d'accès et de partage des avantages qui visent la sécurité alimentaire et la conservation des RGAA devraient avoir pour objectif de faciliter et d'encourager activement l'utilisation et l'échange continu de RGAA aux fins de la recherche-développement et le partage des avantages en découlant³⁸. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

L'accès permanent aux résultats de la recherche-développement sur les ressources zoogénétiques est indispensable pour améliorer encore le produit, les résultats et l'efficacité de la production animale et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement rural. Lorsqu'ils réfléchiront à l'élaboration des

³⁴ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, paragraphe 37.

³⁵ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, Priorité stratégique 9, Action 3.

³⁶ Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, Priorité stratégique 21, Action 2.

³⁷ C 2017/REP, *annexe D*.

³⁸ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, chapitre 5.

mesures d'accès et de partage des avantages, les pays souhaiteront peut-être réaliser une analyse coûts-avantages *ex ante* et déterminer quelles réglementations s'appliqueront aux utilisateurs (obteneurs/producteurs) dans le pays, et aux vendeurs de ressources zoogénétiques. Les pays souhaiteront peut-être examiner les avantages potentiels du flux de gènes de ressources zoogénétiques en l'absence de mesures d'accès et de partage des avantages, ou dans les cas où les ressources zoogénétiques seraient exemptées des mesures relatives à l'accès, lorsque l'échange de ressources zoogénétiques est réalisé dans le cadre de contrats privés.

La conservation des races locales et régionales revêt également une importance culturelle et est essentielle au maintien de styles de vie traditionnels, par exemple pour de nombreux peuples pasteurs et d'autres communautés agricoles.

Flux de matériel génétique, notamment les flux internationaux et les lacunes éventuelles dans les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages

9. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages recommandent que durant l'élaboration, l'adaptation et la mise en œuvre des mesures régissant l'accès et le partage des avantages, l'importance des flux de matériel génétique soit prise en compte³⁹. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Les ressources zoogénétiques font l'objet d'échanges intenses dans le monde entier, dans le cadre de protocoles bien établis et de marchés d'échange. Les éleveurs et les sélectionneurs de nombreuses régions du monde ont contribué à mettre au point ces races et, de nos jours, la production animale dans la plupart des régions est dépendante de ressources zoogénétiques qui trouvent leur origine ou ont été développées ailleurs. Actuellement, les grands flux de matériel génétique pour les espèces les plus intéressantes du point de vue commercial ont lieu entre pays développés ou depuis ces derniers vers des pays en développement. Le matériel génétique de certaines races adaptées aux conditions environnementales tropicales ou subtropicales fait aussi l'objet d'échanges des pays développés vers les pays en développement et entre pays en développement. Contrairement aux races plus intéressantes du point de vue commercial, qui sont l'enjeu d'échanges intenses, la plupart des races sont utilisées localement et ne sont pas concernées par les échanges internationaux. La situation pourrait évoluer à l'avenir car nombre des caractéristiques permettant de faire face au changement climatique peuvent être présentes dans des races adaptées aux conditions locales. Le changement climatique pourrait non seulement accroître les échanges de ressources zoogénétiques dans leur ensemble, mais aussi donner lieu à des flux de matériel génétique allant des pays en développement vers les pays développés.

La nécessité d'adapter la production animale aux problématiques futures met également en évidence l'importance de conserver efficacement la diversité existante, *in situ* et/ou *ex situ*. La perte de diversité génétique peut intervenir aussi bien au niveau des races, lorsque des races adaptées au contexte local cessent d'être utilisées et risquent ainsi de s'éteindre, qu'au sein d'une race, si la taille effective de la population de races fortement représentées descend sous un certain seuil en raison de l'importante utilisation d'un nombre très limité de géniteurs.

Catégories d'utilisation des ressources génétiques couvertes par les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages

10. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages insistent sur le fait que les mesures d'accès et de partage des avantages doivent énoncer clairement quelles sont les RGAA qui sont couvertes par les dispositions en matière d'accès, et quelles sont celles qui ne le sont pas⁴⁰. Cette considération s'applique tant au champ d'application qu'à l'application dans le temps des mesures régissant l'accès et le partage des avantages. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

³⁹ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 15.I.e.

⁴⁰ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 36.

Les ressources zoogénétiques mises à disposition pour une utilisation directe, par exemple pour la consommation (œufs), l'abattage/l'engraissement ou les mâles/les semences pour la reproduction, peuvent aussi être utilisées en tant que ressources génétiques (pour la recherche-développement, y compris la sélection). Certains pays trouvent préoccupant que les ressources génétiques qui ont été obtenues sans consentement préalable en connaissance de cause ni conditions convenues d'un commun accord puissent finir par être utilisées à des fins de recherche-développement. Leurs mesures relatives à l'accès et au partage des avantages réglementent par conséquent l'accès aux ressources génétiques à la fois pour une utilisation directe et pour la recherche-développement

Cependant, réglementer l'accès aux ressources zoogénétiques pour une utilisation directe peut avoir des répercussions significatives sur le commerce des animaux de boucherie et sur le matériel de reproduction (sperme, embryons par exemple) et, partant, sur la sécurité alimentaire. Si les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages ne réglementent pas l'accès aux ressources zoogénétiques pour une utilisation directe, elles peuvent malgré tout exiger de l'utilisateur qu'il obtienne un consentement préalable en connaissance de cause et qu'il partage les avantages si l'objectif change et que les animaux ou le matériel de reproduction à l'origine destinés à une utilisation directe sont finalement utilisés pour la recherche-développement.]

Évolution des ressources zoogénétiques dans le cadre de l'élevage

11. L'accès aux ressources génétiques pour leur «utilisation», telle que définie dans le Protocole de Nagoya, déclenche généralement l'application de mesures régissant l'accès et le partage des avantages. Selon le Protocole de Nagoya «utilisation» signifie «mener des activités de recherche et développement sur la composition génétique et/ou biochimique de ressources génétiques»⁴¹. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages signalent qu'il est parfois difficile de déterminer si des RGAA sont utilisées dans le sens du Protocole de Nagoya, car certaines activités peuvent servir plusieurs objectifs, y compris la recherche-développement, en même temps⁴². Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Il est nécessaire de distinguer clairement les activités en lien avec les ressources zoogénétiques qui sont considérées comme une «utilisation» de celles qui ne le sont pas. Il faudrait que les États identifient et examinent les activités associées aux ressources zoogénétiques qui peuvent être considérées comme une «utilisation». Les activités impliquant ou s'appuyant sur l'identification de diverses caractéristiques phénotypiques, génétiques ou biochimiques des ressources zoogénétiques accessibles sont généralement considérées comme de la recherche-développement. En revanche, le commerce des animaux sur pied ou de leur matériel de reproduction, l'application de méthodes de biotechnologie reproductive (ou leur amélioration) à des espèces particulières (insémination artificielle, transfert d'embryons, greffe de gonades), et la multiplication des animaux à des fins de production commerciale, ainsi que l'engraissement des animaux de boucherie ou leur exploitation pour la production de lait ou d'œufs, ne relèvent clairement pas de leur «utilisation», et de ce fait, en fonction des lois applicables, ne déclenchent pas l'application de mesures régissant l'accès et le partage des avantages.

Les responsables des politiques souhaiteront peut-être aborder la question de la «réutilisation» des ressources zoogénétiques préalablement générées via une «utilisation» avec consentement préalable en connaissance de cause et conditions convenues d'un commun accord. Si la «réutilisation» nécessite un consentement préalable en connaissance de cause et des conditions convenues d'un commun accord tout comme la première utilisation des ressources zoogénétiques, cela pourrait à l'avenir donner lieu à des «pyramides d'autorisations» et compliquer la future «utilisation» des ressources zoogénétiques. Les sélectionneurs pourraient choisir d'éviter certaines ressources zoogénétiques plutôt que de les utiliser, de les conserver et de les améliorer. L'Équipe de

⁴¹ Protocole de Nagoya, article 2.

⁴² Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 46 à 48.

spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages a suggéré que les gouvernements examinent des solutions spécifiques à ce problème, notamment soutenir l'élaboration de normes sous-sectorielles qui s'appuient sur les meilleures pratiques actuelles, comme l'exemption en faveur de l'obteneur dans le secteur des végétaux, ou mettre en place des solutions multilatérales⁴³.

Recherche et développement pour l'alimentation et l'agriculture

12. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages renvoient à l'article 8c) du Protocole de Nagoya, qui invite les Parties à tenir compte, lors de l'élaboration de leur législation ou de leurs exigences réglementaires en matière d'accès et de partage des avantages, de l'importance des RGAA et du rôle spécial qu'elles jouent pour la sécurité alimentaire. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Pour reconnaître le rôle particulier que jouent les RGAA dans la sécurité alimentaire, les gouvernements pourraient envisager de traiter différemment l'accès aux ressources génétiques et l'utilisation de ces ressources lorsqu'elles les RGAA sont destinées à la recherche-développement au service de l'alimentation et de l'agriculture. Une possibilité serait de renoncer au consentement préalable en connaissance de cause et aux conditions convenues d'un commun accord pour accéder à des ressources zoogénétiques à des fins de recherche-développement dans le secteur de l'élevage.

Recherche et développement à caractère commercial et non commercial

13. Les mesures d'accès et de partage des avantages font parfois la distinction entre l'utilisation commerciale ou non commerciale des ressources génétiques⁴⁴. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Dans le secteur de l'élevage, la recherche non commerciale vise à développer des méthodes qui portent sur le développement agricole et qui fournissent donc des avantages sociétaux et au profit des agriculteurs, (recherche pour améliorer les méthodes de sélection et d'amélioration génétique, ou sur l'adaptation et la résistance aux maladies des ressources zoogénétiques), et des méthodes pour les mesures de contrôle (contrôles vétérinaires, traçabilité et sécurité sanitaire des aliments). La recherche publique est essentielle pour le secteur de l'élevage, et a évolué vers une recherche précompétitive sur des méthodes impliquant le séquençage et le génotypage qui sont librement accessibles.

La recherche commerciale, menée par le secteur de la sélection, met l'accent sur des méthodes favorisant l'amélioration génétique de caractères intéressants (comme le rendement et la composition des produits, la reproduction, la santé, la longévité, l'efficacité de l'utilisation des intrants) et l'amélioration des conditions d'élevage (alimentation, logement, soins sanitaires). Ces activités de recherche sont généralement menées à partir de stocks génétiques privés (sélection) ou externalisés (gestion).

Normalisation du consentement préalable en connaissance de cause et des conditions convenues d'un commun accord

14. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages encouragent les gouvernements à examiner les différentes options en matière de procédures d'autorisation, y compris l'option qui consiste à normaliser les procédures et les conditions générales. À titre d'exemple, les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages renvoient à l'Accord type de transfert de matériel du Traité. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

L'échange de ressources zoogénétiques le plus commun a lieu entre sélectionneurs et éleveurs, il repose sur des accords bilatéraux et le prix reflète généralement la valeur des animaux ou de leur matériel génétique. Ces échanges ne nécessitent alors pas de consentement préalable en connaissance de cause ni de conditions convenues d'un commun accord.

⁴³ CGRFA/TTLE-ABS-3/16/Rapport, paragraphe 20.

⁴⁴ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 50.

Si un pays choisit de ne pas exempter les ressources zoogénétiques de ses mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, le processus d'autorisation pour obtenir un consentement préalable en connaissance de cause dépendra du cadre d'accès et de partage des avantages établi et du fournisseur des ressources zoogénétiques. Compte tenu du nombre élevé des échanges, la normalisation du consentement préalable en connaissance de cause et des conditions convenues d'un commun accord peut s'avérer utile pour garantir une certaine efficacité.

Accès aux connaissances traditionnelles associées aux RGAA

15. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages renvoient à l'obligation qu'ont les Parties au Protocole de Nagoya de prendre des mesures, conformes aux lois nationales et selon qu'il convient, pour faire en sorte que l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soit soumis au consentement préalable donné en connaissance de cause ou à l'accord et à la participation des communautés autochtones et locales qui détiennent ces connaissances et que des conditions convenues d'un commun accord soient établies⁴⁵. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Les procédures permettant de faire participer les peuples autochtones et les communautés locales à l'attribution de connaissances traditionnelles aux ressources zoogénétiques sont diverses, et en cours d'élaboration dans de nombreux pays. Les peuples autochtones et les communautés locales doivent participer aux décisions qui concernent leurs connaissances traditionnelles associées aux ressources zoogénétiques, et les mesures régissant l'accès et le partage des avantages doivent respecter les protocoles communautaires bioculturels et les dispositions institutionnelles spécifiques établis par ces communautés. Si plusieurs communautés partagent des connaissances traditionnelles associées à des ressources zoogénétiques, et qu'une seule a accordé un consentement préalable en connaissance de cause, un mécanisme de partage des avantages impliquant l'ensemble des peuples autochtones et des communautés locales pourrait être envisagé. Les protocoles communautaires bioculturels sont également utiles pour appuyer la conservation *in situ* des races adaptées localement, ce qui dans certains cas peut être nécessaire pour conserver des races menacées et garantir leur disponibilité à l'avenir.

Partage juste et équitable des avantages associés à des ressources zoogénétiques préexistantes

16. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages notent que de nombreuses RGAA ont été collectées longtemps avant l'application de mesures d'accès et de partage des avantages au niveau national. Ainsi, les mesures nationales d'accès et de partage des avantages devraient indiquer clairement si le partage des avantages s'applique aussi à des utilisations nouvelles ou qui ont été maintenues dans le temps, lorsque les ressources génétiques concernées, et les connaissances traditionnelles connexes, ont été obtenues avant l'entrée en vigueur desdites mesures⁴⁶. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Les ressources zoogénétiques ont fait l'objet d'échanges intenses dans le monde entier et la plupart des races sont issues de croisements. Les éleveurs et les sélectionneurs de nombreuses régions du monde ont contribué à mettre au point ces races et, de nos jours, la production animale dans la plupart des régions est dépendante de ressources zoogénétiques qui trouvent leur origine ou ont été développées ailleurs. Au fil des générations, les ressources zoogénétiques ont été intégrées dans les populations d'animaux domestiques.

Il convient de noter qu'on ne dispose pas d'exemple de dispositifs de partage des avantages pour les ressources zoogénétiques, ou les connaissances traditionnelles associées, obtenues avant l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya, ou avant l'introduction des mesures nationales régissant l'accès et le partage des avantages. Il serait extrêmement difficile, voire impossible, de remonter la lignée des animaux d'élevage importés.

⁴⁵ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 63.

⁴⁶ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 66.

Clauses contractuelles types, codes de conduite, directives, pratiques optimales et/ou normes concernant les ressources zoogénétiques

17. Dans le cadre des arrangements bilatéraux, au cas par cas et multilatéraux de partage des avantages, les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages renvoient également à l'utilisation de clauses contractuelles types, de codes de conduite, etc.⁴⁷. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques est un élément essentiel des mesures régissant l'accès et le partage des avantages. Les avantages peuvent être monétaires ou non monétaires.

Concernant le secteur de l'élevage, certaines pratiques relatives à l'échange des ressources zoogénétiques sont établies, et différents types de contrats privés et de clauses types sont utilisés par le sous-secteur. Les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages peuvent tenir compte de ces pratiques d'échange commerciales

Partage des avantages via leur mise en commun

18. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages envisagent différentes options en matière de partage des avantages afin de tenir compte de la nature progressive du processus d'innovation typique de nombreuses RGAA, notamment la mise en commun des avantages dans un Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et des solutions multilatérales⁴⁸. La faisabilité de ces options peut varier d'un sous-secteur à l'autre. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Les processus permettant la création des ressources zoogénétiques sont de nature progressive, et reposent sur les contributions de nombreux acteurs, dans des pays différents, et à différents moments. Ils exigent des échanges permanents de RGAA qui sont bénéfiques aux agriculteurs/éleveurs à chaque étape du processus de sélection.

La mondialisation accrue de la sélection animale a renforcé la disponibilité de RGAA hautement productives, sans restriction, dans le monde entier, et sur une base commerciale. Ce phénomène a permis l'amélioration rapide de la production animale dans les pays en développement et le renforcement de la sécurité alimentaire.

Il est toutefois également nécessaire d'améliorer l'accès, la disponibilité et l'accessibilité économique de matériel génétique adapté et amélioré à destination des petits exploitants. Au niveau national, les mécanismes de partage des avantages peuvent impliquer de renvoyer des animaux reproducteurs améliorés, en bon état de santé, depuis les programmes de sélection vers les propriétaires d'origine. Au niveau mondial, le partage des avantages peut être facilité dans le cadre de projets appuyés par la *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*.

Partage des avantages via des accords de coopération

19. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages rappellent qu'il est essentiel de partager les avantages monétaires et non monétaires, et notent que les conditions régissant ce partage dépendent souvent des particularités et des spécificités du sous-secteur concerné, des espèces, de l'utilisation prévue, etc.⁴⁹. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages indiquent que les RGAA sont souvent échangées dans le cadre de collaborations et de partenariats de travail. Les mesures relatives à l'accès et au partage des avantages peuvent de ce fait permettre l'établissement d'arrangements de partage spécifiquement adaptés aux pratiques du sous-secteur en matière de collaboration et de partenariat⁵⁰. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

⁴⁷ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 68.

⁴⁸ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 69 à 71.

⁴⁹ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 73.

⁵⁰ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 74.

Concernant les ressources zoogénétiques, le partage des résultats de recherche est primordial, car il contribue à la création de connaissances publiques dans ce domaine. La plus grande partie des données et produits de connaissance ainsi obtenus sont librement accessibles. Les autres formes d'avantages non monétaires susceptibles d'être partagés dans le cadre d'accords de coopération peuvent être la fourniture d'informations sur la valeur d'élevage estimée des reproducteurs vendus, leurs exigences en matière de conditions de gestion et de pratiques d'élevage. Les avantages non monétaires peuvent également inclure le renforcement des capacités, la fourniture de services de vulgarisation et le transfert de technologie et la coopération dans la mise en place de programmes de conservation *in situ* et *ex situ*.

Dans le secteur des ressources zoogénétiques plusieurs consortiums mondiaux ont été créés afin d'approfondir la recherche et l'échange de connaissances, comme le Consortium international pour le séquençage du génome du porc (SGSC), le Consortium international génomique caprin (IGGC), le Consortium international de recherche sur la santé animale (IRC), et des réseaux comme EUGENA (Réseau européen de banques de gènes pour les ressources zoogénétiques).

Application et suivi

20. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages renvoient à différents types de mesures relatives à l'application, notamment: la conformité des pays à un instrument international tel que le Protocole de Nagoya; la conformité des utilisateurs à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et aux conditions convenues d'un commun accord; et enfin le respect de la législation interne du pays fournisseur. Les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages indiquent que les mesures relatives à l'application peuvent poser des difficultés dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture lorsque les utilisateurs des RGAA destinées à la sélection ne connaissent pas le statut de ces ressources du point de vue de l'accès et du partage des avantages⁵¹. Il faudrait que les notes explicatives précisent les points ci-après.

Parfois, la méconnaissance de l'origine des RGAA dans les banques de gènes, les collections plus anciennes ou les cheptels peut rendre difficile la détermination des pays d'origine en cas de vérification du respect des obligations de l'utilisateur.

⁵¹ Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, paragraphe 76.

ANNEXE C
PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE RÉVISÉ

ANNEXE 1
PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL: PRINCIPAUX RÉSULTATS
ET OBJECTIFS D'ÉTAPE
(2018-2027)

	dix-septième session 2019	dix-huitième session 2021	dix-neuvième session 2023	vingtième session 2025	vingt et unième session 2027
Questions sectorielles					
Ressources zoogénétiques		Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques</i>
Ressources génétiques aquatiques	Présentation de la version définitive du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	
Ressources génétiques forestières	Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières		Présentation du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i>	Examen du <i>Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières</i>	
Microorganismes et invertébrés		Procéder à l'examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés		Procéder à l'examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés	
Ressources phytogénétiques	Examen de la situation et des tendances en matière de politiques sur les semences		Présentation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Examen du <i>Deuxième plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	Examen de la mise en œuvre du (<i>Deuxième</i>) <i>Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>
Questions transversales					
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>		Suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Accès et partage des avantages	Élaboration, pour les sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de notes explicatives complétant les Éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages	Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages		Examen des travaux concernant l'accès et le partage des avantages	
Biotechnologies		Examen des travaux de mise au point de biotechnologies et de leur impact potentiel sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture		Examen des travaux sur les biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	

«Information numérique de séquences» relative aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture*	Réflexion sur l'utilisation de l'«information de séquençage numérique de pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques» et les répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, y compris l'accès et le partage des avantages qui en découlent		Réflexion sur l'utilisation de l'«information de séquençage numérique pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques» et les répercussions éventuelles du point de vue de la conservation et de l'utilisation durable de ces ressources, y compris l'accès et le partage des avantages qui en découlent		
Changement climatique		Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux ressources génétiques	Examen d'une évaluation mondiale, engagée par les pays, des effets du changement climatique et des mesures d'adaptation et d'atténuation concernant les ressources génétiques	Examen des travaux relatifs au changement climatique et aux ressources génétiques	
Nutrition et santé	Examen des travaux sur les ressources génétiques et la nutrition	Note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine	Examen des travaux sur les ressources génétiques et la nutrition et la santé		Examen des travaux sur les ressources génétiques et la nutrition et la santé
Gestion	Rapport intérimaire / actualisation ODD / examen du Plan stratégique		Rapport intérimaire / actualisation ODD / examen du Plan stratégique		Rapport intérimaire / actualisation ODD / examen du Plan stratégique

* Cette expression est reprise du document CBD COP XIII/16 et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. De multiples expressions sont utilisées dans ce domaine (notamment, «données de séquençage de génome», «informations génétiques», «dématérialisation» ou «utilisation in silico») et il convient donc de réfléchir plus avant à l'expression à adopter.

ANNEXE 2
PLANIFICATION DE LA DIX-HUITIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

Activités en vue de la dix-huitième session de la commission (2020-2021)

Questions sectorielles	
Ressources zoogénétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un projet de plan, de calendrier et de budget et élaborer une procédure de collecte de données nationales à l'appui de la préparation du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Élaborer un rapport de synthèse intérimaire présentant l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial et de la stratégie de financement • Préparer le rapport intérimaire des organisations internationales • Élaborer un rapport succinct sur la situation et les tendances des ressources zoogénétiques
Ressources génétiques aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • Donner suite au rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Rédiger une version abrégée du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> • Publier les rapports nationaux présentés en vue de l'élaboration du rapport sur <i>L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Ressources génétiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources génétiques forestières • Élaborer une mise à jour sur l'élaboration du Deuxième rapport sur la mise en œuvre et du <i>Deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde</i> (ainsi que sur la collecte des données nationales)
Micro-organismes et invertébrés	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen des travaux intéressant les micro-organismes et les invertébrés • Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question
Ressources phyto-génétiques	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le rapport intérimaire de la FAO sur la mise en œuvre du Deuxième plan d'action mondial pour les ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture • Élaborer une mise à jour sur l'élaboration du <i>Troisième rapport sur l'état des ressources phyto-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Questions transversales	
<i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du suivi de <i>L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i>
Accès et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un examen des instruments existants en matière d'accès et de partage des avantages et de leur impact sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et définir les travaux futurs • Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question
Biotechnologies	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen du développement des biotechnologies et de leurs incidences potentielles sur la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
«information de séquençage numérique»	<ul style="list-style-type: none"> • Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer l'état d'avancement de l'évaluation du rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le monde • Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question

Sécurité alimentaire, nutrition et santé	<ul style="list-style-type: none">• Donner suite aux recommandations antérieures de la Commission sur cette question• Élaborer une note de synthèse sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et la santé humaine
Gestion	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer le rapport intérimaire sur le Plan stratégique, examiner le Programme de travail pluriannuel, et faire rapport sur les ODD
Autres questions	<ul style="list-style-type: none">• Inviter les instruments et organismes internationaux à rendre compte de leurs travaux à l'appui des activités de la Commission et compiler les contributions recueillies

ANNEXE D**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

CGRFA/WG-AnGR-10/18/1/Rev.1	Ordre du jour
CGRFA/WG-AnGR-10/18/1 Add.1/Rev.1	Ordre du jour annoté et calendrier provisoires
CGRFA/WG-AnGR-10/18/2	Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
CGRFA/WG-AnGR-10/18/3	Rapport sur l'état de développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques
CGRFA/WG-AnGR-10/18/4	Projet de notes explicatives décrivant, dans le cadre des éléments relatifs à l'accès et au partage des avantages, les caractéristiques distinctives des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-AnGR-10/18/5	Examen du projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur les "informations génétiques numériques" concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-AnGR-10/18/6	Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture
CGRFA/WG-AnGR-10/18/7	Projet révisé de Plan stratégique 2018-2027 de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

DOCUMENTS D'INFORMATION

CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.1	<i>Statutes of the Intergovernmental Technical Working Group on Animal Genetic Resources for Food and Agriculture, and Members elected by the Sixteenth Regular Session of the Commission</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.2	<i>Detailed FAO progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.3	<i>Status and trends of animal genetic resources – 2018</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.4	<i>Draft guidelines on developing sustainable value chains for small-scale livestock producers</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.5	<i>Review of the draft exploratory fact-finding scoping study on "digital sequence information" on genetic resources for food and agriculture</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.6	<i>Detailed analysis of the Domestic Animal Diversity Information System with focus on population data</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.7	<i>Global survey of honey bees and other pollinators</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.8	<i>Inputs by Members and observers on access and benefit-sharing for genetic resources for food and agriculture</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.9	<i>Outputs of the International Workshop on Access and Benefit-sharing for Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.10	<i>Proceedings of the International Workshop on Access and Benefit-sharing for Genetic</i>

*Resources for Food and Agriculture –
Preliminary version*

CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.11

*Access and benefit-sharing for genetic resources
for food and agriculture: survey findings*

CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.12

*Draft exploratory fact-finding scoping study on
“digital sequence information” on genetic
resources for food and agriculture*

CGRFA/WG-AnGR-10/18/Inf.13

List of documents

AUTRES DOCUMENTS

The contributions of livestock species and breeds to ecosystem services

Second Report on the State of the World's Animal Genetic Resources for Food and Agriculture
(version complète)

Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – en
bref

FAO. 2018. Farmer field schools for small-scale livestock producers – A guide for decision
makers on improving livelihoods. FAO Animal Production and Health Guidelines No. 20. Rome.
56 pp.

Animal Genetic Resources – an international journal • Ressources Génétiques Animales – un
journal international • Recursos Genéticos Animales - una revista internacional No. 58.

Animal Genetic Resources - an international journal • Ressources Génétiques Animales – un
journal international • Recursos Genéticos Animales - una revista internacional No. 59.

ANNEXE E

**MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE ÉLUS À LA SEIZIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA
COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

<i>Composition (nombre de pays par région)</i>	<i>Pays</i>
Afrique (5)	Burkina Faso Cameroun Kenya Namibie Tunisie Premier suppléant: Burkina Faso Second suppléant: Sénégal
Asie (5)	Chine Inde Philippines République de Corée Thaïlande Premier suppléant: République démocratique populaire lao Second suppléant: Indonésie
Europe (5)	Norvège Pays-Bas Pologne Slovénie Suisse Premier suppléant: France Second suppléant: Suède
Amérique latine et Caraïbes (5)	Argentine Costa Rica Cuba Guatemala Panama Premier suppléant: Brésil Second suppléant: Jamaïque

Proche-Orient
(4)

Jordanie
République arabe syrienne
Soudan
Yémen
Premier suppléant: République
islamique d'Iran
Second suppléant: Iraq

North America
(2)

Canada
États-Unis d'Amérique

Southwest Pacific
(2)

Fidji
Tonga
Premier suppléant: Vanuatu
Second suppléant: Samoa
